

Image not found or type unknown



Retard information Inspection licenciement

Par **fanny80**, le **14/10/2013** à **11:28**

Bonjour,

Etant une petite association sportive, nous avons du effectuer un licenciement economique pour 2 employées.

Mon problème est que le courrier à adresser à l'Inspection du travail pour l'informer de ces licenciements n'a été envoyé que 18 jours après la notification de licenciement et non pas 8 jours comme le dit le code du travail.

je voudrais savoir si ce retard pouvait avoir des conséquences pour l'association.

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **14/10/2013** à **11:33**

Bonjour,

Vous verrez bien si l'Inspection du Travail réagit à ce retard, de toute façon, maintenant c'est fait...